

A QUOI SERT LE PARENT CORRESPONDANT DE CLASSE ?

Le parent correspondant (PC) représente tous les parents de la classe, il est leur porte-parole. Il assure le lien avec l'équipe éducative : avec le professeur des écoles en primaire et avec le professeur principal pour le secondaire. Il est médiateur en cas de difficulté.

⇒ au primaire :

Il fait le lien entre les parents, l'enseignant et les élèves délégués (s'il y en a) sur les questions touchant à la vie de la classe et ses projets. Il aide à l'organisation des sorties et activités périscolaires (pour trouver des accompagnateurs, etc.) ou aux projets de classe. Il participe à l'organisation des festivités de fin d'année scolaire : stand à la kermesse de la fête de l'école, pot de fin d'année dans la classe...

⇒ au collège et au lycée :

Dans chaque classe, 2 parents correspondants titulaires sont nommés, ils peuvent être aidés par 1 ou 2 suppléants. Ils diffusent les questionnaires préalables aux conseils de classe auprès des parents, rencontrent le professeur principal avant les conseils, participent aux conseils et en rédigent un compte-rendu. Ils peuvent également être amenés à participer aux conseils de discipline si un élève de la classe est convoqué. Ils diffusent également les mails de l'APEL auprès des parents de leur classe.

A QUOI S'ENGAGE LE PARENT CORRESPONDANT ?

- ⇒ à suivre la formation organisée par l'Apel et les responsables de l'établissement et travailler en lien avec eux
- ⇒ à assurer sa mission pour toute la durée de l'année scolaire
- ⇒ à respecter la confidentialité des informations concernant les élèves ou leurs familles
- ⇒ à se montrer bienveillant à l'égard des personnes et des situations

COMMENT DEVENIR PARENT CORRESPONDANT ?

Les inscriptions se font en ligne, via un formulaire ouvert à partir du mois de juin, pour l'année scolaire suivante. L'APEL sollicitera des parents supplémentaires tout début septembre, par classe, au cas où il n'y aurait pas suffisamment de parents inscrits via le formulaire.